



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b 3 noir FGSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGES	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
11 09 2017	berarde	pilatte	2			2 montées 1 descente
11 09 2017	st christophe	la selle11	1			1 montée 1 descente
11 09 2017	PONT ARSINE	ref adelle planchard	1			??? je n'ai pas la confirmation pour cette charge
11 09 2017	pont arsine	ref aigle	0	0	0	
11 09 2017	pont arsine	ref pave	1			??? cette rotation ce fera sûrement le 12 en même temps que IRSTREA

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

COPIE

secteurs OISANS
BRIANCONNAIS



Pierre COMMENVILLE